



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **25 juin 2018**

Délibération n° 2018-2901

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Rillieux la Pape**

objet : **Exploitation du service public de chauffage urbain - Avenant n° 4 au contrat de délégation de service public (DSP)**

service : **Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Claisse

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 5 juin 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 27 juin 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Brolquier, Mmes Brugnera, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guilland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havar, Mme Hobert, MM. Hugué, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Berra (pouvoir à Mme Crespy), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Jeandin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Moretton (pouvoir à M. Suchet), Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Runel (pouvoir à M. Coulon), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot, Passi.

Conseil du 25 juin 2018**Délibération n° 2018-2901**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Exploitation du service public de chauffage urbain - Avenant n° 4 au contrat de délégation de service public (DSP)**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 juin 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Métropole de Lyon est compétente en matière de chauffage urbain et s'est substituée de plein droit à la Commune de Rillieux la Pape en tant qu'autorité délégante au titre des contrats de DSP de chauffage urbain de Rillieux la Pape.

Le réseau de chaleur de Rillieux la Pape est principalement alimenté par l'achat en gros de la chaleur issue de l'unité de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) des ordures ménagères de Rillieux la Pape, et est aujourd'hui exploité via 2 conventions de DSP :

- l'une conclue avec le groupement Engie Cofely (mandataire) / Ambréa (Valorly) et relative à la "distribution" collective de chaleur et la production d'eau chaude sanitaire pour les bâtiments situés sur le territoire de la Commune. Ce contrat est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2011 pour une durée de 8 ans, soit jusqu'au 30 juin 2019,

- l'autre conclue avec la société Valorly et relative à l'acheminement, via un réseau dit de "transport", de la chaleur produite par l'UTVE de Lyon nord jusqu'au réseau de "distribution" (exploité par le groupement Engie Cofely / Ambréa). Ce service comprend également la distribution directe de chaleur à quelques abonnés non desservis par le réseau de "distribution". Ce contrat d'une durée de 30 ans s'achèvera le 30 juin 2019.

Parallèlement au renouvellement du contrat relatif à l'exploitation de l'UTVE de Lyon nord, la Métropole a mené des réflexions sur la gestion future du réseau de chaleur de Rillieux la Pape, notamment, concernant son périmètre. Afin d'assurer la pleine information des communes concernées par le futur périmètre envisagé, cette phase préalable au lancement de la procédure de DSP a été prolongée.

Par conséquent, dans la perspective de sécuriser juridiquement la passation du futur contrat en assurant un délai de procédure raisonnable permettant de garantir le respect des principes de la commande publique, la Métropole est contrainte de prolonger pour une durée de 6 mois le contrat de "distribution" de chauffage urbain conclu avec Engie Cofely / Ambréa, qui s'achèvera alors le 31 décembre 2019.

Valorly, délégataire du réseau de "transport" de chaleur et exploitant de l'UTVE Lyon nord jusqu'au 30 juin 2019, ne sera plus en mesure d'exécuter ses missions liées à la DSP de "transport" de chaleur après cette date puisque les moyens humains dont dispose l'entreprise pour l'exploitation de l'UTVE sont mis à disposition du réseau de chaleur. Cette DSP de "transport" de chaleur prendra alors fin normalement au 30 juin 2019.

Ainsi, la préservation de la continuité du service public, la sécurisation de l'acheminement de chaleur entre l'UTVE Lyon nord et le réseau de "distribution" ainsi que la garantie de la vente de chaleur aux abonnés directs concernés, rendent nécessaire pour la Métropole de confier les missions de la DSP de "transport" de chaleur au délégataire du service public de "distribution" de chauffage urbain (Engie Cofely / Ambrea) à titre transitoire durant cette période de 6 mois, par le biais du présent avenant.

Conformément aux dispositions de l'article 55 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, les stipulations du présent avenant ne changent pas la nature globale du contrat de DSP par lequel la Métropole a confié à Engie Cofely et Ambréa la gestion du réseau de chauffage urbain ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 4 au contrat de délégation de service public de chauffage urbain de Rillieux la Pape du 16 juin 2011 à passer entre la Métropole de Lyon et la société Engie énergie services, mandataire du groupement momentané d'entreprise entre cette société et la société Ambréa.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant et tout acte nécessaire à son exécution.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2018.